

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

Le 24 février 2012

COMITE SYNDICAL

**COMPTE RENDU – REUNION DU JEUDI 23 FEVRIER 2012
MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS,
*66 000 PERPIGNAN***

10h25 : Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. Hermeline MALHERBE, Présidente du Syndicat Mixte, ouvre la séance.

Après avoir remercié les membres du Syndicat Mixte de leur présence, Hermeline MALHERBE propose l'ordre du jour suivant à l'assemblée et le met au vote :

I. INFORMATIONS

II. VOTE DU BUDGET

- Compte de Gestion (délibération n°1)
- Compte Administratif (délibération n°2)
- Budget prévisionnel 2012 (délibération n°3)

III. DOSSIER TECHNIQUE : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DU SAGE

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Réalisation « sensibilisation scolaire » pour l'année 2012-2013 (délibération n°4)
- Convention BRGM (délibération n°5)

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

I. INFORMATIONS

Hermeline MALHERBE présente les actualités récentes liées au Syndicat Mixte, depuis le dernier Comité Syndical, qui s'est tenu le 02 février 2012 :

- Une CLE s'est tenue le 10/02/2012.

Deux points principaux sont à retenir :

- La synthèse du diagnostic du SAGE a été validée. Hermeline MALHERBE précise que la présentation de ce document est à l'ordre du jour de ce Comité Syndical.
- Le lancement de la consultation « tendances et scénarios » a été acté. Cette proposition d'étude avait été présentée lors du précédent Comité Syndical qui l'avait validé.

- Réunion en Préfecture pour la gestion de l'eau à l'échelle de la plaine du Roussillon.

Hermeline MALHERBE indique que cette réunion, présidée par le Préfet, a eu lieu le 21/02/2012. L'objet était de restituer les résultats des trois études « Volumes Prélevables » réalisées sur l'Agly, la Têt et le Tech afin d'entamer un « processus de concertation » pour arriver à un meilleur partage des eaux à l'échelle du département à l'horizon 2015.

Hermeline MALHERBE ajoute que l'étude « Volumes Prélevables » des nappes, portée par le Syndicat Mixte débute et qu'une cohérence devra donc être trouvée avec les études relatives aux trois grands fleuves du département.

La Présidente demande au Directeur du Syndicat Mixte de rappeler les différents SAGE en cours sur le territoire des nappes de la plaine du Roussillon.

Hichem TACHRIFT fait la synthèse suivante :

- le SAGE de l'étang de Salses – Leucate est en cours de révision,
- le SAGE du Tech est en cours d'élaboration, à un degré d'avancement analogue à celui des nappes de la plaine du Roussillon,
- le SAGE de l'Agly est pour l'heure en « stand-by »
- Sur le bassin versant de la Têt, il n'est pas prévu de SAGE mais un PAPI est un contrat de rivière sont en cours d'élaboration.

Pierre ESTEVE précise concernant le SAGE de l'Agly qu'il n'y a aucune avancée et que M. BASCOU s'est rapproché de la Communauté d'Agglomération afin que cette dernière reprenne éventuellement le portage de cette démarche.

Hichem TACHRIFT précise qu'avec la création récente du Syndicat des Nappes et du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt, la gestion de l'eau à l'échelle du Roussillon se structure relativement bien. Il faut maintenant trouver une bonne cohérence entre ces différentes entités.

- Atelier technique des nappes :

Hermeline MALHERBE indique que le Syndicat Mixte souhaite organiser une à deux fois par an des ateliers techniques à destination des techniciens des collectivités membres et des élus s'ils le

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

souhaitent. Cela avait déjà été réalisé l'année dernière. Il est envisagé d'organiser en mai 2012 un atelier technique relatif aux rendements de réseaux d'alimentation en eau potable.

II. VOTE DU BUDGET

Hichem TACHRIFT présente succinctement le compte de Gestion 2011, document rédigé par la pairie départementale.

Avant de passer au vote, Hermeline MALHERBE propose que soit également présenté le compte administratif 2011 afin que les membres de l'assemblée aient une bonne vision d'ensemble. Elle demande également à la représentante du Payeur Départemental, Anne NEBOUT, si elle a des commentaires à formuler sur le compte de gestion et le compte administratif du Syndicat Mixte.

Anne NEBOUT indique que les deux documents sont tout à fait concordants et qu'ils n'appellent pas de commentaires particuliers. Elle précise que le compte de gestion comporte une partie relative au patrimoine de la collectivité qui n'apparaît pas dans le compte administratif.

Hichem TACHRIFT présente le compte administratif 2011 et détaillant l'origine des recettes et les principaux postes de dépenses. Il présente un bilan financier précis du Syndicat Mixte à l'issue de l'exercice 2011.

Hermeline MALHERBE demande s'il y a des questions relatives à la présentation qui vient d'être faite. En l'absence de question, elle met au vote le compte de gestion 2011.

Le compte de gestion 2011 du Syndicat Mixte est approuvé à l'unanimité.

Hermeline MALHERBE quitte ensuite la salle pour le vote du compte administratif.

En l'absence de Michel MOLY et de Pierre ROIG, Alphonse PUIG préside temporairement la séance et met au vote le compte administratif 2011.

Le compte administratif du Syndicat Mixte est approuvé à l'unanimité.

Hermeline MALHERBE reprend sa place et préside la suite du Comité Syndical. Elle demande à Hichem TACHRIFT de présenter le Budget Primitif 2012.

En préambule, Hichem TACHRIFT rappelle les différents principes à respecter pour l'élaboration du budget primitif. Conformément à ce qui a été demandé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, Hichem TACHRIFT présente ensuite les différentes sources de financement du Syndicat Mixte. Il explique les principes de subvention de la part de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional.

Hermeline MALHERBE demande pour chaque poste le pourcentage pris en charge par l'Agence de l'Eau et la Région.

Hichem TACHRIFT indique qu'il s'agit de forfait, qui évoluent selon la nature du poste.

Pierre ESTEVE précise que le Conseil Régional finance la structuration du Syndicat Mixte pendant les 3 premières années de l'élaboration du SAGE mais qu'au-delà, il peut continuer à financer les actions ponctuelles allant dans le sens d'une meilleure gestion des eaux souterraines.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

Conformément à ce qui avait été demandé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, Hichem TACHRIFT présente ensuite une estimation des recettes à venir d'ici 2014 en fonction du travail entrepris par le Syndicat Mixte depuis 2010. Il indique qu'un budget, de l'ordre de 500 k€ devrait pouvoir être maintenu d'ici 2014 sans augmentation des participations statutaires. Ceci permet donc de conserver une certaine marge de manœuvre au Syndicat Mixte.

Hichem TACHRIFT présente ensuite le budget primitif 2012 en justifiant les principaux postes de dépense en fonction des actions envisagées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Alphonse PUIG doute que le rebouchage de forages puisse avoir lieu en 2012.

Hichem TACHRIFT répond que le recensement est en cours est que ceci reste un objectif ambitieux mais atteignable.

En l'absence d'autres remarques, Hermeline MALHERBE propose de passer au vote du budget primitif.

Le budget primitif 2012 est approuvé à l'unanimité.

III. DOSSIER TECHNIQUE : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SAGE

Hermeline MALHERBE donne la parole à la chargée de mission SAGE, Séverine HUMBERT, pour la présentation du diagnostic SAGE.

En reprenant la synthèse du diagnostic, Séverine HUMBERT présente les principaux enjeux qui ont été retenus.

Nicolas GARCIA exprime le souhait que le SAGE soit réellement ambitieux en terme d'économie d'eau. Cela passe par un travail important pour réduire les fuites du réseau et une forte sensibilisation du grand public. A cet effet, la sécheresse de 2007 et 2008 a permis une réelle prise de conscience. Cette prise de conscience ainsi que le travail réalisé sur son réseau, ont permis au SMPEPTA de réduire sa production d'eau potable de 2 millions de m³ en 3 ans. A l'échelle de la plaine du Roussillon, il y a donc des économies considérables à réaliser.

Concernant la qualité des eaux, Nicolas GARCIA indique qu'il est nécessaire de travailler avec la chambre d'agriculture à des mesures incitatives, comme ce fut le cas avec le programme « fertimieux ». Nicolas GARCIA estime que les résultats furent spectaculaires : une forte diminution des concentrations en nitrates ont été observées dans les eaux souterraines.

Hermeline MALHERBE précise que même si cela ne s'appelle plus « fertimieux », il existe encore un travail réalisé avec la Chambre d'Agriculture dans ce sens, notamment concernant l'utilisation des produits « phytosanitaires ».

Pierre ESTEVE signale que le Conseil Général a donné l'exemple dans ce domaine, en menant une politique de réduction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des routes avec comme objectif : « zéro pesticides ».

Il indique également que certains produits interdits en France sont encore en vente libre en Espagne et qu'il existe un problème de coordination des politiques publiques.

SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

Nicolas GARCIA complète son propos en précisant que la sensibilisation est essentielle et sans doute plus efficace que la contrainte et les pénalités. Il est nécessaire de responsabiliser les individus.

Alphonse PUIG pointe certaines incohérences législatives en prenant l'exemple du projet golfique de Villeneuve de la Raho qui ne peut pas utiliser les eaux issues de la STEP pour l'irrigation. Il indique également que la législation n'est pas forcément adaptée au climat méditerranéen du Roussillon et que c'est aux élus locaux de faire remonter ces incohérences.

Dominique SCHEMLA indique que sur l'agglomération de Perpignan, 4000 à 6000 forages sont recensés mais non déclarés.

Sur ce point, Dominique BENOIT souligne que certains foreurs souhaitent que la profession se structure et qu'elle soit plus encadrée.

Elie PUIGMAL estime que des réunions thématiques d'informations peuvent être productives.

Hichem TACHRIFT indique qu'il existe différents messages à faire passer et qu'il est nécessaire des hiérarchiser et de définir une stratégie de communication.

Hermeline MALHERBE demande à Hichem TACHRIFT de présenter le rapport n°4 ayant trait à la sensibilisation du public scolaire pour l'année 2012-2013.

Après la présentation d'Hichem TACHRIFT et en l'absence de remarque, Hermeline MALHERBE propose de passer au vote.

L'action de sensibilisation du public scolaire pour l'année 2012-2013 est votée à l'unanimité (délibération n°4).

Hichem présente ensuite le rapport n°5 qui vise à signer avec le BRGM une convention de transfert relative au suivi piézométrique des nappes de la plaine du Roussillon.

En l'absence de remarques, Hermeline MALHERBE propose de passer au vote.

Le rapport n°5 relatif à la signature de la convention de transfert avec le BRGM est voté à l'unanimité.

12h05 : L'ordre du jour étant épuisé, Hermeline MALHERBE clôt la séance.

La Présidente du Syndicat Mixte

Hermeline MALHERBE